

## ***Déclaration de la CGT au CHSCT du 4 mars 2015***

***Les arguments mobilisés par la Direction lors de l'information sur le déploiement des conseillers à dominante entreprise ne nous ont pas convaincus, loin s'en faut. Il est même très grave que l'Etablissement use de tels arguments pour légitimer son choix d'organisation et tenter de convaincre les élus.***

La simple appellation du projet : « déploiement des conseillers à dominante entreprise » est une tromperie. Il ne s'agit pas d'une « dominante » mais bel et bien d'une amputation de compétences : hors du socle commun, les conseillers s'occuperont exclusivement de la relation entreprise tandis que les autres seront exclusivement cantonnés à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

***Ce choix d'organisation constitue un pas de plus vers la casse des métiers de Pôle-Emploi.***

Ce choix d'organisation est absurde tant il est évident que pour réaliser le métier de conseiller placement il est nécessaire de gérer à la fois un portefeuille de demandeurs d'emploi et un portefeuille d'entreprises.

C'est le simple bon sens que d'affirmer que pour conseiller efficacement les demandeurs d'emploi il faut connaître et pratiquer la relation entreprise.

De la même façon, c'est le simple bon sens que d'affirmer que pour conseiller efficacement les entreprises, il faut connaître et pratiquer l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Cela aussi sûrement qu'il faut deux jambes pour tenir debout et avancer.

Ce simple bon sens est du reste celui que prônait l'Etablissement il n'y a pas si longtemps lorsque la Direction nous vantait à longueur de réunions les mérites de l' « intermédiation » et du « cœur de métier » du conseiller placement.

Les meilleurs arguments contre ce dispositif sont finalement les propos que la Direction tenait elle-même il y a peu de temps et qu'elle ose aujourd'hui renier sans vergogne.

Sur le même registre du bon sens, il est choquant pour les élus CGT d'entendre des argumentaires qui, sur le fonds, ne sont pas respectueux de ceux auxquels ils s'adressent.

En effet, vouloir faire croire à des élus qu'en dépossédant 6 ou 7 conseillers de leurs portefeuilles de demandeurs pour redistribuer ces demandeurs dans les portefeuilles des autres conseillers, la charge de ces derniers ne serait pas augmentée mais qu'au contraire elle était même de nature à légèrement baisser, relève de la pure manipulation.

De façon connexe, les tableaux et les jeux d'écritures quasi comptables auxquels se sont prêtés les ELD concernées par la première phase du déploiement, jette un éclairage nouveau sur la façon véritable avec laquelle Pôle-Emploi conçoit l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi, qui ne repose plus du tout sur les besoins du demandeur, comme la Direction a voulu nous le vendre il y a deux ans, mais devient une simple variable d'ajustement pour satisfaire d'autres projets.

Nous continuons à penser que la Direction dans son œuvre de casse des métiers de Pôle-Emploi a gravement sous-estimé l'impact psychologique de cette amputation de compétence sur les personnels concernés, et que cela contribuera à une augmentation des risques psychosociaux.

C'est aussi un formidable gâchis en terme de gestion RH : plutôt que d'exploiter au mieux les compétences de ses personnels, et de les promouvoir, l'Etablissement foule au pied les qualifications et compétences des agents, acquises souvent par des années d'expérience.

**Pour la CGT cette orientation vise évidemment à créer les conditions pour faciliter à terme une opération consistant à confier la relation entreprise à des opérateurs privés.**